

## Ensemble

La lettre d'information  
des pilotes de Chavenay

Association des Usagers pour la Défense de l'Aérodrome de Chavenay et de son Environnement

## CHAVENAY-VILLEPREUX : un aérodrome ouvert sur son environnement !

### Editorial

#### Les vertus du travail collectif

##### Une aventure qui commence en juin 2010

Le protocole élaboré en juillet 1996 et qui régissait les relations entre les usagers de l'aérodrome et les riverains ne répondait plus aux évolutions intervenues dans les structures européennes, à la DGAC, au changement de statuts d'Aéroports de Paris, gestionnaire du terrain, aux normes environnementales et aux évolutions techniques.

Les dirigeants de l'AUDACE et de l'ADNAC se sont donc mis au travail, soutenus par monsieur le maire de Chavenay, pour élaborer la « **Charte de Chavenay** ».

Le principe qui a été retenu par les deux associations est l'élaboration d'une charte de respect mutuel entre les usagers de l'aérodrome et les riverains.

Elle a pour objectif de mettre en place toutes les mesures susceptibles de diminuer les nuisances subies par les riverains de l'aérodrome, sans entraver les droits des usagers à pratiquer leurs activités dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le groupe de travail s'est réuni régulièrement en recherchant un dialogue loyal, ouvert et sincère afin d'écartier toute incompréhension éventuelle sur des sujets d'intérêt commun. La « **Charte de Chavenay** » valide le principe de poursuivre le dialogue et d'établir une concertation permanente entre les parties.

Le **28 février 2011** l'AUDACE et l'ADNAC ont signé la « **Charte de Chavenay** » à la mairie de Chavenay en présence de monsieur le maire.

La Charte est maintenant présentée par les deux associations, aux maires, aux élus et aux autorités aéronautiques pour approbation et soutien ■

Retrouvez le texte intégral de la « **Charte de Chavenay** » et son annexe sur le **site Internet de l'AUDACE** : <http://www.audace-chavenay.fr>



### ÉVÉNEMENTS



**Début janvier** : ouverture du site Internet de l'AUDACE :

<http://www.audace-chavenay.fr>



**22 janvier** « Pot du nouvel an de l'AUDACE » organisé au CAMI (le principe sera renouvelé en 2012)



**En 2011** : l'Audace est partenaire de la **Semaine du développement durable** (SDD), organisée par Aéroports de Paris.

Les élèves de la classe de CM2 de l'école primaire de Chavenay ont présenté leurs travaux le **7 avril sur l'aérodrome**, en présence de leurs enseignants, de parents d'élèves, de monsieur le maire de Chavenay, des responsables des aéroclubs de l'AUDACE et d'ADP.



**Le samedi 14 mai**, l'AUDACE invitait les représentants des associations de riverains, les élus des communes voisines, des représentants des services aéronautiques et d'ADP, à un « **Café-croissant** » sur le terrain en présence des responsables d'aéroclubs.



**Le mardi 7 juin** l'AUDACE accompagnait et « commentait » une **visite du musée de l'Air et de l'Espace** au Bourget pour des élèves de l'école primaire de Chavenay, avec des enseignants et des parents d'élèves.



## LA CCE QU'EST-CE QUE C'EST ?

La Commission consultative de l'environnement (CCE) est consultée sur toutes les questions d'importance relatives aux zones affectées par des nuisances de bruit. Elle est régie par la loi N°85-696 du 11-7-1985, elle est présidée de droit, pour Chavenay-Villepreux, par le sous-préfet de St Germain en Laye.

La CCE comprend trois collèges égaux :

- **Collège des usagers** constituée des représentants de l'aviation civile ; d'ADP ; un représentant des salariés et de l'association des aéroclubs déclarée c'est-à-dire l'AUDACE.

- **Collège des riverains** constituée des associations de riverains déclarées, (historiquement l'ADNAC), des représentants des associations de protection de l'environnement concernées par l'environnement de l'aérodrome.

- **Collège des Collectivités locales** constituée des représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome, des représentants des conseils régionaux et généraux, élus par leurs assemblées respectives.

La CCE se réunit en principe une fois par an, elle émet des recommandations.

Prochaine CCE le **16 septembre 2011** (Vous pourrez consulter le compte rendu sur le site Internet AUDACE) ■



## LE CDM UNE EXPÉRIENCE EFFICACE !

Le Collaborative Decision Making (CDM) est une expérience créée sur les aérodromes de Chavenay et de Saint-Cyr-l'Ecole en juin 2010, après de longues négociations entre ADP, le SNA-RP et le Comité Régional Aéronautique. L'objectif est d'organiser une coordination entre les différents partenaires de l'aérodrome : le Chef CA ou son représentant ; ADP et au moins un représentant du Collège des Usagers (1). Le CDM permet de rechercher en commun

la solution d'utilisation optimale des capacités de l'aérodrome. En clair, estimer si les pistes sont utilisables ou non, en totalité ou avec des restrictions.

Pour rationaliser la prise de décision, un outil spécifique a été créé, le « Pendito » qui permet de mesurer la « résistance » des pistes. De plus ADP publie chaque jour, d'octobre à avril, une carte « Vigilance » anticipant la probabilité de fermeture des pistes (Vous pouvez consulter **chaque jour** cette carte sur le site Internet de l'AUDACE).

Le retour d'expérience a montré l'efficacité d'une telle structure, y compris en période hivernale, en cas de piste contaminée par la neige. L'AUDACE assure maintenant le suivi du dispositif ■

(1) Le « Collège des Usagers » est constitué de 6 instructeurs de 5 aéroclubs du terrain.



## LE PLU DE VILLEPREUX

Le Plan local d'urbanisation (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il comprend plusieurs étapes régies par la loi du 13 décembre 2000. Entre autre une enquête publique. Le projet, éventuellement modifié suite à cette enquête, est approuvé par délibération du conseil municipal. Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public. Il devient exécutoire un mois après sa transmission au préfet (si celui-ci ne l'a pas modifié). (Le PLU de Villepreux approuvé est consultable sur le site Internet de l'AUDACE rubrique Communes)

Lors de l'Enquête Publique, l'AUDACE a déposé les observations suivantes :

- Regrette que lors de la révision du PLU la municipalité n'ait pas cru devoir proposer une concertation avec les usagers de l'aérodrome.
- Demande que figure au PLU un article indiquant que les zones urbanisables se trouvent à proximité de l'aérodrome.
- Recommande des aménagements atténuant le bruit lors de la construction.
- Demande que l'aérodrome figure comme identité de la commune de Villepreux, attestant de son dynamisme sportif et de loisir. Ces valeurs positives doivent être incorporées dans un document destiné à l'aménagement du nouvel espace. L'AUDACE suit ce dossier de près afin de prévenir tout conflit de voisinage avec les nouveaux riverains ■



## LES MÉTIERS DE L'AÉRONAUTIQUE

Voisin de sept communes (1), l'aérodrome de Chavenay-Villepreux, développe une politique d'intégration dans son environnement.

L'AUDACE en partenariat avec ADP va donc proposer aux élèves des établissements scolaires, à leurs enseignants, aux parents d'élèves et aux élus une journée découverte des métiers de l'aéronautique :

**le vendredi 23 mars 2012**

Cette journée a pour objectif de faciliter des rencontres avec des entreprises, des administrations, des écoles aéronautiques, afin de faire découvrir des métiers, leur niveau de recrutement et répondre aux questions des élèves.

L'AUDACE rendra compte des différentes étapes de l'organisation sur son site Internet ■

(1) voir liste site Internet de l'AUDACE

## Le BIA une étape !



Le Brevet d'initiation aéronautique est préparé dans les aéroclubs, en partenariat avec l'éducation nationale, à partir de 13 ans.

A Chavenay-Villepreux, plusieurs aéroclubs se sont lancés dans l'aventure (1). Cela permet d'établir une relation privilégiée avec les établissements scolaires environnants, en offrant à des jeunes des perspectives d'avenir.

**Pourquoi pas vous ?**

Le aéroclubs qui souhaitent organiser des BIA trouveront les informations utiles sur le site fédéral : [www.ff-aero.fr](http://www.ff-aero.fr)

(1) CA Peugeot, CAMI,